

# AQPS Infos



THE FRENCH CHASER

## Un avenir préoccupant

**R**ien de beaucoup plus grave qu'à l'habitude, si ce n'est qu'on n'échappera pas à un certain nombre de retours de manivelle, le moteur de la croissance ayant des ratés. La progression des allocations devrait marquer un temps d'arrêt. Des règlements de toutes sortes vont se faire de plus en plus contraignants.

La conjonction de l'ouverture des prises de paris et de la crise économique nous oblige à plus de prudence dans les investissements. Les grands projets du galop réduiront probablement la voilure. Pendant ce temps, un certain nombre de questions apparaissent. « Restera-t-il un champ d'action à l'éleveur ? ». C'était le thème d'un rassemblement organisé par le Groupe des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture (GESCA), dont le secrétariat est tenu par Martine Della Rocca-Fasquelle et qui s'est déroulé à Lamotte-Beuvron le 26 septembre.

À l'origine de cette initiative, le désir de certaines professions de borner leur champ d'action, tout en continuant de l'élargir, bien sûr. Un des intervenants a clairement dit sa crainte de voir l'éleveur devenir, un jour, interdit de poulinage ! Où va-t-on ? Nous avons toujours

su travailler en bonne intelligence avec les praticiens et nous avons même l'impression que tout se passait bien. Or voilà qu'on nous explique que le cheval pourrait être considéré comme un animal de compagnie, alors que le métier d'éleveur et d'entraîneur a été casé dans le monde agricole en grandes pompes par trois ministres au Haras du Pin en 2003. Je ne vous parlerai pas des nouvelles dispositions sur le transport des animaux. Les règlements sont si confus, voire contradictoires, qu'il est désormais osé de transporter son cheval dans des conditions légales...

Si France Galop considère bien les AQPS comme partie prenante de l'institution, j'aimerais qu'il en soit de même partout où notre sort se joue. (lire la suite en page 4) ►



## Le palmarès

### des Concours Modèles & Allures

#### DECIZE

##### Prix du Conseil Régional, meilleur 2 ans

Sous les Cieux (Vidéo Rock)  
Haras de Saint Voir (03) & Karine Colson (58)

##### Prix du Conseil Général, meilleure poulinière suitée

Maitresse de Maison (Robin des Champs)  
Haras de Saint-Voir (03)

##### Meilleur Foal Mâle

(Assessor-Lutesse)  
Jean-François Magnien (58)

##### Meilleur Foal Femelle

(Alberto Giacometti-Neacoddes)  
Bernard Cyprès (58)

#### LE LION D'ANGERS

##### Meilleure foal femelle

Ultraballe (Le Balafre)  
Gilles Chaignon (50)

##### Meilleur foal mâle

(Limnos-Danine de l'Ecu)  
Eugène Luce (61)

##### Femelles de 2 ans

Saoma (Laveron)  
Jean-Luc Couetil (50)

##### Mâles de 2 ans

Sweet My Lord (Johann Quatz)  
Roger-Yves Simon (44)

1

HIPCOVER  
GRAS SAVOYE

Votre conseiller  
en assurance de chevaux

GERALDINE RICHSHOFFER

Tél. 01 41 43 55 90 - Fax 01 41 43 55 91

hipcover@grassavoie.com



## Monte AQPS 2009 : des changements importants

De nouvelles dispositions doivent être prises dès la prochaine saison de monte pour harmoniser les règles sanitaires et faciliter la gestion des visas sanitaires. Le stud-book AQPS doit les valider formellement le 21 novembre lors de la réunion de la Commission du stud-book, à Fontainebleau. Les pur-sang sont soumis aux mêmes contraintes désormais. Selon la sous-commission sanitaire du stud-book AQPS, ces nouveautés « intègrent l'adaptation de notre dispositif de surveillance aux menaces sanitaires rencontrées depuis 2 ans. » C'est ainsi que, concernant les poulinières, la vaccination contre la rhino-pneumonie avant de venir à la saillie selon les protocoles d'AMM des fournisseurs est devenue obligatoire. Une consultation réalisée en juin par la commission sanitaire du Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Sang auprès des éleveurs et des éleveurs montrerait que ceux-ci sont très majoritairement favorables à cette mesure. Cette maladie est en effet une cause majeure d'avortements et des foyers sont régulièrement mis en évidence en France, d'où la nécessité d'une large politique de prévention.

Concernant les étalons, la Commission recommande de pratiquer un test de Coggins tous les 3 ans, au lieu des 5 ans actuellement pratiqués, en raison d'épizooties d'anémie infectieuse constatées en Ardèche, en Irlande et en Italie. En outre, s'agissant de l'artérite virale, « la généralisation dans les laboratoires de nouvelles techniques très sensibles et très fiables d'analyses par PCR permet que le contrôle virologique sur sperme des étalons séropositifs et non valablement vaccinés soit réalisé sur un seul sperme et non deux fois à sept jours d'intervalle. »

En outre, pour garantir une harmonisation complète avec le règlement sanitaire des autres races, la Commission propose aux éleveurs d'ajouter au règlement sanitaire en cours de révision la phrase suivante : « En tant qu'organe de suivi épidémiologique de la race, la sous-commission sanitaire est immédiatement informée de tout résultat positif de maladies dont le contrôle est inscrit au présent règlement sur un cheval produisant dans la race. Le commanditaire de l'analyse autorise donc implicitement le laboratoire à transmettre ces résultats à la commission sanitaire qui est tenue d'en respecter la confidentialité. » ●

## Transports sous surveillance

2

Une abondante littérature produite par les autorités européennes vise à améliorer les conditions de transports des chevaux au sein de l'Union. Chargées d'appliquer dans nos campagnes cette réglementation en constante mutation, depuis janvier 2007, les DDSV doivent agréer les véhicules destinés à de tels déplacements et délivrer les certificats aux convoyeurs.

Ces règles ne concernent que le « transport de plus d'un animal, réalisé dans le cadre d'une activité économique », mais il est recommandé de prendre ses dispositions quel que soit l'usage de son van pour éviter les déconvenues en cas de contrôle. Aucune autorisation ni formation n'est requise pour le transport sur une distance inférieure à 65 km. Cependant, les règles concernant le véhicule sont applicables dans tous les cas, en particulier pour les transports de longue durée.

Pour recevoir l'agrément de la DDSV, « le véhicule devra notamment être muni d'un système de ventilation et d'un système de contrôle et d'enregistrement de la température », précise ce règlement. Il serait également nécessaire de garantir l'étanchéité du sol du van. Dans tous les cas, les éleveurs n'ayant pas fait agréer leurs véhicules seraient bien inspirés de se renseigner à ce sujet auprès

de leur DDSV. En outre, « Pour tous les transports sur une distance supérieure à 65 km réalisés dans le cadre d'une activité économique, les convoyeurs (qu'ils soient chauffeurs ou non) doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV). Si la durée de transport est inférieure à 8 heures sur le territoire intra-communautaire ou inférieure à 12 heures en France, le transporteur doit être titulaire d'une autorisation de type 1. Si elle est supérieure à 8 heures sur le territoire intra-communautaire ou 12 heures en France, le transporteur doit être titulaire d'une autorisation de type 2, ainsi que d'un certificat d'agrément pour chaque véhicule utilisé pour ces voyages dits de longue durée. »

Le CAPTAV est délivré par la DDSV. Il est obtenu sur présentation d'un diplôme type CAP ou BEP agricole, ou à la suite d'une formation adéquate. Il peut aussi être délivré suite à la reconnaissance d'une expérience professionnelle de plus de cinq ans dans le transport de chevaux. Cependant, cette dernière possibilité d'obtention du CAPTAV sera supprimée dans les mois à venir (probablement début 2009). Il est donc urgent de prendre ses dispositions ! ●

## Bienvenue à nos nouveaux membres !

*Voici la liste des nouveaux membres de notre association en 2008*

Olivier Auneau, Didier Berland, Anne-Laure de Bourbon-Busset, Pascal Confrère, Michel Coroller, C. Thollet (CT Breeding), Jacques Détré, Dominic Dormeuil, Jérôme Poumaillou (E.A. des Brosses), T. Michel (GAEC de Lancray), Jean-Luc Gaillard, Ghislaine Gigot, Fred Hayères, Sylvie Isaac Nonn, N. & M. Fragneau (Le Fragneau), Patrick Roulois, D. Quentin (SCEA Château du Favray), Amaury de Soultrait, Éric de Soultrait, Yves Trincot, Mme Godard. ●

## Les leçons de Robin



Robin des Champs

La récente exportation de **Robin des Champs** en Irlande soulève un problème auquel les éleveurs français sont de plus en plus souvent confrontés.

Les meilleurs performers sont pour la plupart envoyés en Grande-Bretagne et en Irlande dès leur entrée au haras. Désormais, les étalons les plus prometteurs, soutenus dès leurs débuts par les éleveurs français, peuvent suivre le même chemin. **Verglas**, par exemple, a précédé **Robin des Champs** de la France

à l'Irlande. Il est impossible à des propriétaires français de résister à l'attrait des offres émanant de ces deux pays. Éleveurs eux aussi, ils ont pris des risques pour amener un étalon d'Auteuil au haras. Pour pouvoir poursuivre dans leur entreprise et prendre de nouveaux risques, ils doivent faire preuve de réalisme. Le fait qu'un étalon ayant couvert plus de 150 juments en 2007 ne puisse dégager des revenus suffisants pour résister à une offre d'achat témoigne toutefois des difficultés de l'étalonnage particulier. Or Nicolas de Lageneste, chez qui **Robin des Champs** travaillait, est et a toujours été un des plus fervents supporters de l'AQPS en France. L'alternance régionale de ses étalons, qu'il organise conjointement avec Pierre Julienne, s'inspire de la noria des Haras Nationaux, qui répartit elle aussi son apport génétique sur les deux berceaux de notre élevage. Toutefois, l'élevage de demi-sang et plus généralement de chevaux à vocation obstacle, demande du temps. Les éleveurs doivent donc être assurés d'une certaine pérennité du parc des étalons auxquels ils s'adressent pour travailler sereinement. À cet égard, le concours des Haras Nationaux et de son étalonnage est essentiel. Il garantit le maintien en France des reproducteurs, quel que soit leur valeur sur le marché. Que serait-il advenu de **Vidéo Rock** et de **Garde Royale** s'ils étaient restés la propriété de particuliers ? ●

## Possible maintien des allocations en 2009

L'ordre du jour de la dernière séance du Comité de France Galop, lundi 13 octobre, comprenait un point sur la possible évolution des allocations en 2009. Une décision dans ce domaine dépend de la tendance des enjeux, et plus exactement de leur produit. Or si le chiffre d'affaires du PMU progresse régulièrement (+3,5 % pour 2008 si les progressions de l'opérateur se confirment), c'est surtout sur les jeux simples, les moins rémunérateurs pour les finances des courses, que cette hausse porte. Dès lors, le produit brut est attendu à +1,2 % seulement. On note d'ailleurs que le taux de gestion du PMU augmente pour atteindre 5,28 %. Dans ces conditions, les allocations ne pourront augmenter de 5 %, comme ces dernières années, mais de 1 % au maximum, dans le meilleur des cas. Certes, des réserves ont été constituées pour garantir un certain montant d'allocations, et elles permettraient d'augmenter davantage les prix de course. Toutefois, si les revenus des courses devaient baisser à l'avenir, cette enveloppe pourrait s'avérer salutaire, et la prudence impose de ne pas l'entamer dès aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que les allocations ont augmenté tous les ans depuis 1995, exception faite d'un exercice. Une prudente pause est

donc concevable. Les trotteurs pourront pour leur part augmenter encore leurs allocations en 2009, mais il faut garder à l'esprit qu'un hippodrome-phare est moins coûteux que sept sites, et que le loyer de Longchamp et d'Auteuil pèse désormais de tout son poids sur les finances du galop. ●





(Suite de la page 1)

édito

► Il serait dangereux d'engager l'éleveur dans une position de spectateur non intervenant, déresponsabilisé, ou d'assisté permanent, sachant qu'une assistance n'est pas signe de bonne santé et qu'elle coûte cher. Notre richesse, c'est notre savoir-faire. Cette compétence ne doit pas être renégo-ciée et nous ne nous contenterons pas de demeurer impuissant face aux prétentions de vétérinaires désireux d'intervenir partout pour facturer partout...

D'aucuns s'interrogent encore sur l'utilité de notre association, comme des autres d'ailleurs. Je dis une fois de plus que si nous ne sommes pas regroupés et représentés là où se décident les règles du jeu, elles seront établies à nos dépens. En période de disette, c'est un risque qu'il nous faut prévenir plus que jamais. Le pire, pour nous, serait de perdre toute la considération nécessaire pour que notre voix porte au moment des grands choix.

Pour terminer, je vous invite à parcourir cette lettre attentivement. Vous y trouverez les nouvelles règles de vaccinations de vos produits ainsi qu'un tas d'informations importantes. Je vous rappelle à nouveau que cette lettre est faite pour traiter des problèmes qui vous préoccupent, alors n'hésitez pas à nous proposer des sujets de réflexions

En attendant notre A.G. du 30 novembre, où je vous espère toujours plus nombreux, je vous souhaite beaucoup de succès. D'ici là, soyez assuré du souci de votre Comité et de moi-même d'œuvrer dans un sens qui permet à l'AQPS de se distinguer. ●

Michel de Gigou  
Président de l'Association AQPS

## Les AQPS dans les Grandes Courses Automne 2008 (au 23/10)

### PRIX DE MAISONS-LAFFITTE (Gr3)

Haies, 4 ans - 27 septembre

1<sup>er</sup> **QUESTARABAD** (Astarabad)

M<sup>me</sup> Roger Polani/M. Rolland/SCEA Terres Noires

### PRIX CARMARTHEN (Gr3) - Haies, 5+ - 12 octobre

2<sup>e</sup> **MONOALCO** (Nonoalco)

Ph.Peltier/Y. de Soultrait

### PRIX HÉROS XII (Gr3) - Steeple, 5+ - 12 octobre

1<sup>er</sup> **LORD CARMONT** (Goldneyev)

Succ. J.-Cl. Evain/Isabelle Pacault/Mirande

2<sup>e</sup> **MIKADOR** (Kadalko) - Ph. Peltier/B. Vagne

3<sup>e</sup> **POLAR ROCHELAI**S (Le Balafgré)

Écurie des Dunes/P. Quinton/S. Esnouf

### PRIX MONTGOMERY (Gr3) - Steeple, 5+ - 18 octobre

1<sup>er</sup> **ONIRALOIN** (Apple Tree)

J.-P. Sénéchal/F. M. Cottin/Pallot & Bichet

### PRIX PIERRE DE LASSUS (Gr3)

Haies, 4 ans - 18 octobre

2<sup>e</sup> **QUESTARABAD** (Astarabad)

M<sup>me</sup> Roger Polani/M. Rolland/SCEA Terres Noires

4

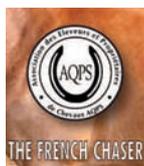
## Les Meilleurs AQPS en 2008

Parmi les cent sauteurs les plus riches de la saison 2008, plus d'un sur cinq est un AQPS. C'est l'encourageant constat d'un premier point sur les gains des meilleurs français alors que le week-end de l'obstacle et ses 2,385 millions d'euros de prix se profilent.

Autre encouragement à noter, la réussite des 4 ans au meilleur niveau, dans une génération où **Quadrette Collonges**, **Questarabad**, **Synaptique** ou encore **Qocq Corricco** abordent l'automne dans de bonnes dispositions. ♦

### CLASSEMENT PAR LES GAINS AU 23/10/2008

RANG	RANG GÉNÉRAL	CHEVAL (SEXE-ÂGE)	COURSES	VICTOIRE	GAINS 2008
1	(2)	Monoalco (h8)	5	3	292 700
2	(11)	Lord Carmont (h9)	5	1	187 300
3	(13)	Questarabad (h4)	6	3	182 990
4	(15)	Louping d'Ainay (h9)	5	1	178 300
5	(21)	Musica Bella (f8)	10	3	151 920
6	(30)	Oniraloin (h6)	11	2	135 950
7	(31)	Moskito d'Isigny (h8)	4	2	135 600
8	(35)	Synaptique (h4)	6	3	127 880
9	(37)	Quadrette Collonges (f4)	6	4	127 140
10	(45)	Palyso de Creek (h5)	4	1	116 770
11	(50)	Orlando Magic (h6)	9	0	105 550
12	(53)	Pommerol (h5)	7	1	103 580
13	(64)	Quatre Vingt Treize (h4)	4	2	94 280
14	(70)	Polar Rochelais (h5)	5	1	85 840
15	(72)	Quaska d'Airy (f4)	7	4	82 795
16	(75)	Kiléfou d'Airy (h10)	5	2	79 360
17	(76)	Puligny Montrachet (f5)	4	2	78 960
18	(77)	Qocq Corricco (h4)	4	3	78 720
19	(94)	Noirmoutier (h7)	6	1	69 560
20	(96)	Panzara d'Airy (f5)	7	3	69 185
21	(98)	Quoquo de Chalon (h4)	7	2	68 220



### Association des AQPS

49 rue du Général de Gaulle 27100 Le Vaudreuil

Tél. : 02 32 61 49 04 - Fax : 02 32 61 49 63 - aqpsfrance@wanadoo.fr